



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP/CB

COMITES DE VILLAGE 2022

LES MOUILLES – LA FRASSE – LES NANTS – LES PLANS – LES BIOLLAYS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 NOVEMBRE 2022

Présents : A. TERMOZ / P. DEVOUASSOUX / J. CHIHI RAVANEL / E. CHAYS / Y. PLAUD / E. ALVARINA / M-N. FLEURY / H. VILLARD / J-M. COUVERT

Service : J-M. BOUTEILLE / J. DEVOUASSOUX / A. BEIS / P. VAGNET/ C. CLARISSE / S. RENAUD-GOUD

Excusés : E. FOURNIER / E. BAVUZ / J. MARTINEZ / P. CHARLOT / P. CARRIER / M. RABBIOSI / C. DEMARCHI / K. MIEUSSET / C. JACOT / B. OLLIER / A. BEAUFOUR / L. COLLIGNON

40 personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

- Recensement de la population
Du 19 Janvier au 18 Février 2023 (nous recherchons 25 agents recenseurs)
- Extension des consignes de tri des déchets recyclables au 1^{er} Janvier 2023
- Entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage au 1^{er} Janvier 2023
Déploiement de 9 composteurs de quartier

Plus d'information vous seront données dans vos boîtes aux lettres

REALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2022

- Chemin des Sauberands
Préemption immeuble ICF et projet de future logement
- Continuité de la piste cyclable avec la création Route du Bouchet
- Réaménagement des lacets du Belvédère

REALISATIONS A PARTIR DE 2023

- Aménagement du carrefour des Planards / entrée de la ville
- Chambre funéraire
Avant-projet avec le cabinet d'architecture Apoïdea Architecture
- Aménagement bande cyclable Cachat le Géant
- Projet Piscine – Patinoire - Escalade

Débat : questions / réponses

Transports

Questions posées :

1. Pourquoi la gratuité du transport ferroviaire pour les détenteurs de la carte gens du pays, s'arrête à Servoz ?

Explications données :

1. La Libre circulation sur le territoire de la Communauté de Communes est assurée par une contribution financière apporté par celle-ci, ce qui explique son arrêt à Servoz. Un débat est engagé avec la Communauté de Commune du Pays Mont Blanc. A ce jour aucune conciliation n'a pu être trouvée.

Sécurités

Questions posées :

1. Quelles actions engagent la mairie pour empêcher le stationnement gênant sur les voies des bus et les trottoirs. Où intervient la Police Municipale ?
2. Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » est un réel problème dans le bois du Bouchet et plus généralement dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules. Quelle est la réglementation ?
3. Suite à la construction de la nouvelle piste cyclable la route du Bouchet entre le carrefour du fond des gires et l'arrêt de bus de l'Arveyron est dangereuse à la circulation (manque de marquage, rétrécissement de la chaussée, parking du terrain de pétanque).

Explications données :

1. Le stationnement sur les voies bus et les trottoirs est verbalisable d'une amende de 135 €. Une vigilance de la police municipale sur ces points sera renforcée.
2. Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan. Au parking du Centre-Ville, la Mairie est en cours de rachat d'un terrain pour créer une plateforme camping-car.
3. La construction de la nouvelle piste cyclable n'a en rien réduit la voie de circulation. LA largeur est réglementaire. De plus selon le code de la route, en agglomération le marquage au sol n'est plus obligatoire. L'installation du muret sur la partie départementale est une installation de sécurité réglementaire. En ce qui concerne le parking de la pétanque une signalisation verticale est installée pour informer de la longueur maximale autorisé sur ces stationnements.

Aménagements publics et entretien

Questions posées :

1. Qu'est-il possible de faire pour l'aménagement du parking du Biolay (signalisations entrée et sortie, gabarit).
2. Est-il prévu d'installer d'autre arceau à vélo ?
3. Que pouvez-vous nous dire sur le projet d'aménagement de la patinoire, la salle d'escalade de l'ENSA et l'anneau de vitesse?
4. Quel avenir pour la piscine extérieure ?
5. Ou en est le déploiement de la fibre optique ?
6. Chemin de la Bagna les enrobés sont désastreux. Quand est-il prévu de refaire les enrobés ?
7. Est-il prévu de faire plus de place PMR ou de déposer minute autour de centre-ville depuis l'agrandissement de la zone piétonne ?

Explications données :

1. Le secteur, y compris le parking du Biolay sera remanié avec la construction du funérarium près du cimetière. Une réflexion pour intégrer le parking avec la carte Via Cham est en cours. Tout le secteur (accès parking, accès riverains et planard ainsi que la voie cyclable et l'arrêt de bus) va être modifié pour fluidifier la circulation.
2. En effet, la Mairie va installer d'autre arceau à vélo sur différents endroits recensés par les services techniques pour leur fréquentation. Vu la conjoncture actuelle, les entreprises ont du mal à s'approvisionner en matière première, il est donc à prévoir un peu de retard.
3. C'est un projet structurant et très coûteux. Il est toujours à l'étude pour avancer sur les éléments de programmation ainsi que le plan de financement (Etat / Région / Département / Commune). L'objectif de la Mairie est d'intégrer un complexe comprenant la patinoire, la salle d'escalade, l'anneau de vitesse (toujours en libre accès) et un gymnase (ou attenant). La Mairie veut des aménagements de qualités et de durabilité.
4. La piscine extérieur a été fermé pour des questions de sécurités. Un procès pour malfaçon est actuellement en cours contre l'entreprise qui avait réalisé les précédentes réparations. La Commune a pris le temps de choisir un équipement de qualité et de durabilité. Les travaux ont commencé à l'automne 2022. L'ouverture est prévue pour l'été 2023.
5. Le déploiement de la fibre optique suit un calendrier. Malheureusement celui-ci a pris du retard par le rachat de l'entreprise mère. Des pénalités seront réclamées par la Mairie. Mais l'urgence absolue est de faire en priorité les secteurs défavorisés.
6. Le Chemin de la Bagna sera mis au budget 2023. Chaque année, un programme d'enrobé est voté. Les voiries sont mises au programme en fonction de leur détérioration et de leur fréquentation. Cette année, la hausse des prix nous à fait décommander certains axes pourtant votés.
7. Il existe déjà plusieurs places PMR autour du centre-ville. Il faut laisser vivre cette nouvelle zone piétonne pour y apporter les aménagements nécessaires.

Environnement

Questions posées :

1. Les sources sulfureuses sont devenues une déchetterie à ciel ouvert. La Mairie peut-elle faire quelque chose ?
2. Dans son ensemble, l'entretien globale de la forêt est mal entretenue. Vers qui nous devons trouver les réponses à nos réclamations ?
3. Peut-on obliger les Planards à entretenir son parking mais surtout créer des toilettes (problème d'insalubrité) ?
4. De manière générale, est-il possible d'installer plus de poubelles ?
5. Est-il envisagé une solution pour diminuer les éclairages publics et la pollution lumineuse des enseignes ?

Explications données :

1. La source sulfureuse est privée. La Mairie avait proposé de racheter ce terrain pour valoriser l'endroit mais le propriétaire a refusé l'offre de la Mairie. Les actions de la Mairie pour intervenir sur du privé sont limitées.
2. La Mairie prendra contact avec l'ONF responsable de la majorité de la forêt. Depuis un moment l'ONF est en baisse de moyen. La politique de gestion des forêts est une gestion forestière raisonnée. Le problème est le même dans tous les lieux touristiques en montagne qui sont dû aux contraintes du relief.
3. La Mairie peut prendre contact avec les Planards pour discuter des possibilités car c'est un terrain privé.
4. Il faut que la commune trouve le juste milieu car plus de poubelles veut dire plus de déchets à traiter et cela coûte cher à la collectivité.
1. La Mairie est en attente d'un rendu d'étude faite par un cabinet d'expert début 2023. Il faut savoir que 50% de son éclairage public est en Led. Il faut trouver des solutions adaptées aux différentes démarches pour satisfaire le plus de monde en sachant qu'il y aura 150 postes d'éclairage public à revoir. Depuis le 7 octobre 2022 dans le but de réduire les nuisances, l'éclairage nocturne des publicités lumineuses et enseignes lumineuses doivent être **éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin** lorsque l'activité signalée a cessé.

Il est 21H00, clôture de la séance.

Le Conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

